Image not found or type unknown

La modification de l'activité du bail commercial

Fiche pratique publié le **25/01/2021**, vu **2348 fois**, Auteur : Avocat en droit des affaires

La modification de l'activité du bail commercial appelée déspécialisation, consiste soit à ajouter une activité au bail commercial, soit à changer complétement l'activité du bail.

La modification de l'activité du bail commercial appelée déspécialisation, consiste soit à ajouter une activité au bail commercial ou changer complétement l'activité du bail.

Les dispositions sont d'ordre public (art.145-15 code de commerce), et il n'est pas possible d'y déroger.

Dès lors, toutes clauses interdisant ou restreignant le droit du locataire à la déspécialisation peuvent être déclarées nulles par le tribunal (Cass. 3ème civ, 12 juillet 2000, n°98-21.671).

Plus d'informations

Maître Bruno Planelles, Avocat au barreau de Paris

https://www.exprime-avocat.fr/

A voir également :

La modification du bail commercial

La valeur du fonds de commerce

Le recouvrement de créances

La mise en demeure

L'injonction de payer

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés